



LE CONSEIL DE JANVIER ET FÉVRIER, EN BREF

Adoption du Règlement 19-781 concernant la constitution d'un fonds local vert réservé au développement durable et à la protection de l'environnement

Le Code municipal du Québec prévoit que toute municipalité peut, par règlement, constituer une réserve financière au bénéfice de l'ensemble de son territoire.

Le conseil municipal a, par cette résolution, adopté le Règlement 19-781 pour constituer un fonds vert financé par l'application de la taxe verte à des fins de développement durable et de protection de l'environnement. Les fonds ainsi collectés serviront à encourager des projets et initiatives ciblant le respect de l'environnement, la qualité de vie des citoyens et l'essor économique local.

La Municipalité se dotera d'un programme pour évaluer les projets et initiatives soumis et toute affectation de fonds sera autorisée par voie de résolution.

Demande de travaux d'amélioration de la route 366

La route 366 à La Pêche est en très mauvais état à plusieurs endroits. Elle est parsemée de nids de poules, d'affaissements et de fissures, pour ne citer que ces dommages. Des réparations mineures ont été effectuées par le ministère des Transports du Québec ces dernières années, mais aucune réparation majeure n'a été enregistrée depuis de nombreuses années.

Considérant cette situation, la dangerosité de la route pour ses usagers et les nombreuses plaintes de ces derniers, le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de procéder à la réalisation des travaux correctifs nécessaires et au revêtement bitumineux dans les meilleurs délais, des carrefours giratoires à Wakefield jusqu'au chemin des Trois-Monts au lac-des-Loups. Une copie de cette résolution est acheminée au député Robert Bussière.

Logements abordables – Cohabitat Wakefield

Cohabitat Wakefield est une coopérative de solidarité sans but lucratif qui propose de construire 24 à 30 unités de logements abordables sur le territoire de la municipalité. Ce projet sera financé à 100% par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) et vise des terrains appartenant à la Commission de la capitale nationale (CCN). L'initiative de Cohabitat Wakefield est soutenue par la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides. De plus, le Collège Algonquin a sélectionné le projet dans le cadre de son programme d'architecture verte comme étude de cas : les étudiants ont réalisé un plan d'aménagement et un programme de construction avec une analyse des coûts.

Considérant le besoin en logements abordables qui représente un défi à la croissance de la municipalité, le conseil municipal signifie, par cette résolution, son appui et sa collaboration au projet de Cohabitat Wakefield et en informe les autorités décisionnelles de la CCN. Il autorise également l'administration municipale à participer aux discussions, notamment en matière de cession de terrains.

Subvention aux organismes communautaires

En mars 2013, la Municipalité a adopté une politique de soutien financier aux organismes communautaires et une politique de commandites.

Le budget 2019 alloue 122 500\$ à 44 associations et organismes communautaires comme subvention pour leurs activités et 18 975\$ à cinq organismes en commandite. Les événements commandités par la Municipalité attirent de nombreux visiteurs à La Pêche et font résonner le nom de notre municipalité au-delà de ses limites.

Par ces deux résolutions, le conseil municipal autorise les versements des soutiens financiers et des commandites conformément à leur politique respective et sous réserve de présentation des documents exigés.



SE PRÉPARER AUX SINISTRES

Les événements des dernières années au Québec, dans la région de l'Outaouais et encore plus près, ici même, chez nous, nous prouvent bien que l'expression « ça n'arrive qu'aux autres » ne tient pas la route. Les sinistres passés ont réveillé les consciences, certainement. Mais, ont-ils poussé à l'action? Vous êtes-vous préparé pour la prochaine fois, pas parce que vous souhaitez (re)vivre une situation d'urgence, mais parce que cela pourrait vous toucher personnellement. Et que cette fois-là, cette seule-fois, vous serez assez équipé pour y faire face? Si ce n'est pas encore le cas, il n'est jamais trop tard. Comment vous y prendre :

- Préparez votre plan familial d'urgence qui vous permettra de savoir comment réagir et quoi faire en cas de besoin. Concrètement, en élaborant votre plan d'urgence, vous établissez une liste de personnes à contacter, vous vérifiez comment couper l'arrivée d'eau ou l'électricité ou le gaz, vous planifiez un itinéraire pour évacuer votre maison ou votre quartier... bref, vous vous mettez en situation.
- Prenez également le temps de préparer une trousse d'urgence qui vous permettra d'être autonome

durant les trois premiers jours du sinistre. Cette trousse doit contenir les articles essentiels pour vos besoins de première nécessité et doit être facilement transportable en cas d'évacuation.

- Ne négligez pas d'assurer vos biens correctement (et aussi de garder vos factures)

N'oublions pas qu'en situation d'urgence ou de sinistre, nous sommes les premiers responsables de notre sécurité et de celle de notre famille, ainsi que de la protection de nos biens.

Pour passer à l'action, référez-vous au site Internet de la Municipalité : le menu supérieur inclut une section Mesures d'urgences avec toutes les informations utiles. La brochure « Êtes-vous prêts? » fait le tour de plusieurs événements en présentant ce qu'il y a lieu de faire avant, pendant et après le sinistre.

Ou encore mieux, le site www.urgencequebec.gouv.qc.ca est le carrefour de l'information gouvernementale en situation d'urgence. Tout y est. Faites-en votre référence pour vous préparer aux situations d'urgences.

En cas de situation d'urgence, êtes-vous prêt?

Québec

EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANT(E)S

Les services de l'urbanisme et des travaux publics sont à la recherche d'étudiant(e)s pour faire partie de leurs équipes durant l'été. Consultez les offres d'emploi disponibles sur le site Web de la Municipalité, rubrique « Municipalité / Offres d'emplois ».

RECHERCHE DE CANDIDATURES POUR SIÉGER AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

La Municipalité de La Pêche est actuellement à la recherche de candidats(es) résidant à La Pêche pour siéger à son comité consultatif d'urbanisme. Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature par écrit au plus tard le mercredi 27 mars 2019. Pour de plus amples renseignements sur les modalités de mise en candidature, veuillez consulter l'avis publié sur notre site Internet, sous la rubrique « Actualités », ou contactez le Service de l'urbanisme au 819 456-2161, poste 2250.